



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

DE QUEBEC A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ

A partir de LUNDI, le 5 juin 1893, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.35 a. m., 10.00 a. m., 5.00 p. m., 6.15 p. m.
 Arrivée à Sainte-Anne, à 8.40 a. m., 11.05 a. m., 6.05 p. m., 7.20 p. m.
 Départ de Sainte-Anne à 5.40 a. m., 7.17 a. m., 11.50 a. m., excepté le samedi,
 4.05 p. m., 12.20 p. m., samedi seulement.
 Arrivée à Québec à 6.45 a. m., 8.24 a. m., 12.57 p. m., 5.10 p. m., 1.25 p. m.

POUR LES CHUTES MONTMORENCY.

Départ de Québec 2.00 p. m. — Départ de Montmorency 3.45 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 6.00 a. m., 7.10 a. m., 2.00 p. m., 6.15 p. m.
 Arrivée à Sainte-Anne à 6.50 a. m., 8.20 a. m., 3.05 p. m., 7.20 p. m.
 Départ de Sainte-Anne à 5.40 a. m., 11.50 a. m., 4.30 p. m.
 Arrivée à Québec à 6.45 a. m., 12.57 p. m., 5.40 p. m.

POUR LA GRANDE RIVIÈRE (BEAUPRÉ)

LA SEMAINE

Départ de Québec à 5.00 p. m. Arrivé à Beaupré à 6.15 p. m.
 Départ de Beaupré à 7 a. m. Arrivé à Québec à 8.24 a. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 2.00 p. m. Arrivé à Beaupré à 3.15 p. m.
 Départ de Beaupré à 4.00 a. m. Arrivé à Québec à 5.40 p. m.

Un train d'accommodation laissera Sainte-Anne pour la Jonction d'Hedleyville
 tous les samedis à 7.20 p. m., y arriverant à 8.20 p. m.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.
 W. R. RUSSELL, Surintendant. G. S. CRESSMAN, Gérant.

VIGNOBLES CANADIENS

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la
 Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à
 M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-
 Heures, et pour culte en général ; Bougies, veil-
 leuses, confection de FLEURS et de CROIX EN
 CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et
 de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par
 dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la
 confiance du public.